

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — **Pédagogie** : L'instituteur laïque. II. — Rapports des inspecteurs d'écoles, 1892-93 (Suite et fin), M. Vien. — Fable à mettre en prose : Le chat, la belette et le petit lapin. — **Partie pratique** : Instruction religieuse. — Langue française : Grammaire et orthographe : I, Dictée : Phrases détachées — II, Dictée : Les hirondelles — III, Dictée : Les Mille Îles. — Exercices d'invention et de rédaction. — Arithmétique : Problèmes. — Sciences physiques et naturelles : L'amidon. — L'instruction civique. — **Divers** : Poésie : L'Écolier. — Variétés. — Bulletin des sommaires : *Le Naturaliste Canadien*, *Bulletin des Recherches historiques*, *La Revue Nationale*, *La Revue Canadienne*, *Le Sténographe Canadien*, *La Revue du Rosaire*. — Actes officiels du département de l'Instruction publique. — Annonces.

## L'instituteur laïque

### II

L'Église s'oppose-t-elle à ce que les laïques entrent dans l'enseignement ? — Au contraire, elle encourage les personnes du monde qui se dévouent à la cause de l'éducation. Nous allons prouver cette assertion à l'aide de témoignages irréfutables.

Au mois de février 1881, les instituteurs laïques catholiques de la province de Québec adressèrent à NN. SS. les évêques le mémoire qui suit :

“ *Mémoire présenté par les instituteurs laïques catholiques de la province de Québec à leurs Seigneurs les Evêques de la dite*

*province, faisant partie du Conseil de l'Instruction publique.*

### NOS SEIGNEURS,

Il existe, contre les instituteurs laïques de cette province, un sentiment de malaise et de défiance d'autant plus regrettable qu'il semble s'accroître au lieu de disparaître.

A la fondation des écoles normales, plusieurs membres du clergé, malgré la haute approbation des Evêques, d'alors, étaient opposés à l'ouverture de ces établissements qui, dans leur opinion, devaient produire ici le même résultat qu'en Europe. Or, il arrive que ce résultat se fait encore attendre, et que les écoles normales, loin d'avoir donné au pays des impies et au clergé des ennemis, ont, au contraire, formé des instituteurs vraiment catholiques, dans la véritable acception de ce mot, et ont donné aux communautés religieuses et au clergé même plusieurs sujets marquants.

Dans le but de définir la position pénible et précaire de l'instituteur laïque et aussi afin de faire cesser le sentiment de malaise et de défiance qui existe contre lui, nous prenons la respectueuse liberté de soumettre à l'approbation de Vos Grandeurs les déclarations suivantes, qui sont l'expression de notre croyance à l'enseignement de l'Église catholique, notre mère, et celle de notre filial attachement à ses Pasteurs.

L'acte de cession du Canada à la Grande-Bretagne assure aux catholiques de ce pays le libre exercice de toutes les prérogatives de leur croyance.

Ces dispositions du traité de 1763 sont

respectées dans les lois sur l'instruction publique, qui instituent des écoles catholiques et des écoles protestantes.

Du moment que la loi détermine qu'il y a des écoles catholiques et des écoles protestantes, il faut nécessairement conclure que les écoles catholiques sont placées sous la haute surveillance de l'Eglise catholique, et *vice versa*.

Cette conclusion est non seulement une conséquence nécessaire, mais un droit reconnu explicitement par la loi :

1<sup>o</sup> Dans le fait que Nos Seigneurs les Evêques font partie *ex officio* du conseil de l'Instruction publique à qui est confiée, non seulement la haute surveillance, mais la haute direction de l'enseignement en cette province. (39 Vict., ch. 15, s. 11.)

2<sup>o</sup> Parce que les membres résidents du clergé sont visiteurs de droit des écoles de leur localité. (S. R. du B.-C., c. 15, s. 121.)

3<sup>o</sup> Parce que le curé de chaque paroisse a le droit exclusif de faire le choix des livres qui ont rapport à la religion et à la morale, pour l'usage des écoles des enfants de sa croyance religieuse. (S. R. du B.-C., c. 15, s. 65, par. 2.)

Les lois sur l'instruction publique reconnaissent, pour les écoles catholiques, deux classes d'instituteurs : les instituteurs appartenant au clergé, ou à une congrégation religieuse et les instituteurs laïques. (S. R. du B.-C., c. 15, s. 110, par. 10.)

Pour les premiers, la loi les suppose qualifiés et les exempté de l'examen, du moment qu'ils appartiennent au clergé ou à une congrégation religieuse. (S. R. du B.-C., c. 15, s. 110, par. 10.)

Il n'en est pas ainsi des seconds : la loi exige de leur part des qualifications morales et des qualifications intellectuelles. (S. R. du B.-C., c. 15, s. 110, par. 3 et 10.)

Pour les candidats qui ne se préparent pas à l'enseignement dans les écoles normales, un tribunal connu sous la dénomination de " Bureau d'Examineurs " est établi dans différentes localités (S. R. du B.-C., c. 15, s. 103), afin de constater que la personne qui se présente dans le but d'obtenir le pouvoir d'enseigner, possède d'abord les qualifications morales (S. R. du B.-C., c. 15, s. 110, par. 3), et ensuite les qualifications intellectuelles

qui sont aussi définies par la loi. (S. R. du B.-C., c. 15, s. 110, par. 10.)

Après avoir constaté que le candidat possède les qualifications exigées par la loi, le tribunal lui délivre un brevet ou diplôme l'autorisant à enseigner dans les écoles communes de la province, ou de telle partie du territoire pour laquelle le bureau d'examineurs a juridiction.

Voilà la loi qui, tout en respectant le pouvoir de l'Eglise, affirme les devoirs de l'Etat qui peut et qui doit faire enseigner les sciences et les arts nécessaires à la conservation et au développement de la richesse nationale. (Essai théorique de droit naturel par Taparelli, Livre, 4, chap. 4.)

L'instituteur laïque pourvu du brevet de capacité a donc le droit d'enseigner les sciences profanes exigées par la loi absolument comme l'instituteur ecclésiastique ou religieux. Quand à la religion, nous savons que l'Etat ne peut pas nous déléguer le pouvoir de l'enseigner, puisqu'il ne l'a pas lui-même ; mais Vos Grandeurs nous en font une obligation morale. Et nous affirmons ici solennellement que jamais personne d'entre nous n'a failli à cette marque de confiance de Votre part, et que le catéchisme est enseigné dans toutes les écoles catholiques de la province.

L'instituteur laïque, au point de vue légal, a le pouvoir d'enseigner, et son enseignement ne peut offrir de danger ni aux familles, ni à l'Eglise, ni à l'Etat, parce qu'il ne peut être donné que sous la triple surveillance des parents, du gouvernement et de l'Eglise.

Puisque nous ne pouvons, et que nous ne voulons enseigner que sous la haute surveillance des trois grands corps qui constituent la nation, nous avons droit à leur protection. Or, la protection des familles et de l'Etat nous est acquise, dans la même proportion qu'elle est accordée aux instituteurs appartenant au clergé ou aux congrégations religieuses ; mais cette protection nous fait défaut de la part d'un certain nombre de membres du clergé qui veulent, malgré nos protestations, nous appliquer les propositions XLV, XLVII et XLVIII du Syllabus et voir en nous des *ennemis* et des *impies*. Voilà, Nos Seigneurs, les deux appellations injurieuses que l'on veut absolument nous infliger, et que nous repoussons de toute la force de nos âmes. Nous

sommes catholiques et instituteurs, et nous voulons, sous Votre égide paternelle, jouir de toutes les prérogatives attachées à ces deux titres glorieux.

Après avoir affirmé nos droits et nos devoirs, nous prenons la respectueuse liberté de demander à Vos Grandeurs de vouloir bien approuver et bénir les déclarations contenues dans le présent Mémoire, et nous dire en même temps, si les deux propositions qui suivent sont conformes aux lois et à l'enseignement de l'Eglise :

1<sup>o</sup> L'Etat n'a pas le droit de faire enseigner les sciences profanes : ce droit est réservé explicitement à l'Eglise, par ces paroles de Notre-Seigneur : *Docete omnes gentes.*

2<sup>o</sup> La taxe pour le soutien des écoles est contraire aux lois de l'Eglise."

Les évêques de la province, par l'entremise de l'archevêque de Québec, répondirent à la requête des instituteurs dans les termes suivants :

" RÉPONSE

Québec, 19 mai 1881.

M. U. E. Archambault, }  
Montréal. }

Monsieur le Principal,

De concert avec cent trente-trois autres laïques catholiques employés dans l'enseignement, vous avez, en février dernier, adressé aux Evêques de cette province, un mémoire dans lequel vous les priez de prendre en considération le sentiment *de malaise et de défiance qui existe contre les instituteurs laïques de cette province, sentiment d'autant plus regrettable qu'il semble s'accroître au lieu de disparaître.* Vous nous demandez, en conséquence, de vous dire si les deux propositions suivantes sont conformes aux lois et à l'enseignement de l'Eglise.

1<sup>o</sup> L'Etat n'a pas le droit de faire enseigner les sciences profanes ; ce droit est réservé explicitement à l'Eglise par ces paroles de Notre-Seigneur : *Docete omnes gentes.*

2<sup>o</sup> La taxe pour le soutien des écoles est contraire aux lois de l'Eglise.

L'extrait suivant d'une circulaire de feu Mgr. Baillargeon, archevêque de Québec, en

date du 31 mai 1870, vous donnera la réponse à vos deux questions :

" Jésus-Christ a dit à l'Eglise : *Docete omnes gentes...docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis* (S. Mat. xxviii) ...A elle seule donc a été confié l'enseignement de la doctrine de Jésus-Christ, depuis les éléments du catéchisme jusqu'aux plus sublimes vérités de la théologie. Par sa constitution divine, elle a le droit et le devoir de veiller à ce que la foi et les mœurs de la jeunesse chrétienne soient sauvegardées dans les écoles et que ces biens précieux n'y soient point exposé au danger de se perdre. Et comme il ne saurait y avoir de droit contre le droit, l'Etat ne peut jamais entraver l'Eglise, quand il s'agit de la foi et des mœurs. Pour cet objet, l'Eglise doit avoir entrée dans les écoles, non par simple tolérance, mais en vertu de sa mission divine... Partir de la condamnation des propositions 45 et 47 du *Syllabus* pour refuser à l'Etat toute intervention dans l'instruction littéraire et scientifique de la jeunesse, en tant que la fin légitime de la société et le bien commun le demande ; pour stigmatiser comme usurpation sacrilège toute loi civile concernant l'éducation de la jeunesse ; pour dire, enfin, que, par sa constitution divine, l'Eglise doit avoir seule la direction positive des écoles, même en ce qui concerne les lettres et les sciences naturelles, ce serait méconnaître à la fois la logique et l'enseignement des docteurs les plus autorisés."

Cet extrait, que je vous communique de la part de tous NN. Seigneurs les Evêques de la province, fait connaître clairement ce qu'il faut penser de l'une et de l'autre question que vous nous posez.

Veillez agréer, monsieur le Principal, l'assurance de ma considération distinguée.

† E.-A., Arch. de Québec."

Cette réponse des autorités religieuses ne laisse pas de doute sur la liberté absolue, au point de vue catholique, qu'ont les laïques d'entrer dans la carrière de l'enseignement et sur le grave devoir qui incombe à l'Etat d'encourager les instituteurs et les institutrices qui le méritent.

L'attitude de l'épiscopat canadien a été

confirmée, dans la suite, par un théologien très en renom, Don Sarda Salvany. Cet écrivain célèbre, dans un ouvrage intitulé : *Le Mal Social*, s'exprime comme suit en parlant du sujet qui nous occupe :

“ Que veut-on dire avec ces paroles : *enseignement laïc, école laïque, professorat laïc, instruction laïque*, et autres du même genre ? Veut-on désigner seulement l'enseignement donné par des maîtres séculiers, par opposition à celui que donnent les religieuses ou les ecclésiastiques ? On essaie de faire entendre au peuple inexpérimenté que tel est bien le sens de ces paroles. Je dis, au contraire, que c'est là le premier des trois mensonges capitaux sur lesquels est basé ce prétendu laïcisme. C'est un mensonge, en effet, puisqu'on semble croire qu'il n'est question ici que de l'enseignement donné par des séculiers, par opposition à celui qui est donné par des religieux. On semble croire que l'Église tient en suspicion tout enseignement qui n'est pas donné par des religieuses ou des ecclésiastiques, voulant par là la représenter comme aspirant à un monopole *qu'elle ne veut, ni ne doit, ni ne peut exercer*. Non, lecteurs, ne vous laissez pas tromper.

“ L'Église veut qu'il y ait des séculiers qui enseignent, et elle bénit ceux qui se consacrent à ce ministère de l'enseignement ; elle a placé parmi les œuvres de charité les plus recommandables, l'instruction des ignorants. Elle ne veut pas que les prêtres et les religieuses soient seuls chargés d'instruire l'enfance, elle ne veut pas cela, elle ne peut pas le vouloir, elle n'en a fait l'objet d'aucune de ses lois, elle ne l'a prêché dans aucune de ses chaires, elle ne l'a écrit dans aucun de ses livres. L'Église est la principale avocate de la liberté de l'enseignement, mais de la liberté véritable. Elle exige seulement que l'enseignement se donne selon la vérité et non qu'il serve de sauf-conduit à toutes sortes d'erreurs ; elle veut que l'instruction se donne en vue de moraliser l'enfance, et non de la corrompre. Elle veut que l'enseignement ait pour but de faire de l'enfant un bon chrétien, et un bon citoyen et non un athée qui sera toujours nécessairement un libertin en pratique et un démagogue en politique. Elle veut, en un mot, que le maître, ecclésiastique ou

séculier, marié ou célibataire, portant la soutane ou la redingote, soit un maître véritable et non un empoisonneur public.”

Inutile d'insister sur un point aussi clair : L'Église veut qu'il y ait des séculiers qui enseignent, et elle bénit ceux qui se consacrent à ce ministère de l'enseignement.” C'est ce qui est arrivé dans notre province : à maintes reprises les évêques ont élevé la voix en faveur des instituteurs laïques. Après les vacances de 1893, S. G. l'archevêque de Cyrène adressait une circulaire à son clergé, à laquelle j'emprunte le passage suivant :

“ Ce n'est pas le livre qui doit enseigner, comme on le croit trop souvent, c'est le maître. Les bons livres, les livres bien faits sont utiles sans doute, mais les bons maîtres le sont mille fois davantage. Travaillez donc à faire engager dans toutes les écoles de vos paroisses des maîtres et des maîtresses capables, bien formés, et à leur faire donner un salaire plus convenable que par le passé ; s'ils donnent des preuves de zèle, de talent et d'aptitudes, s'ils réussissent bien, qu'on les garde à tout prix et qu'on n'aille pas, pour épargner quelques dollars, leur substituer des nullités peu coûteuses, il est vrai, mais tout à fait inefficaces et propres uniquement à inspirer du dégoût pour l'école. Prodiguez leur vos encouragements ; aidez-les dans leur tâche difficile et si ingrate ; témoignez leur de la sympathie et tâchez de leur donner le confort dont ils ont besoin pour conserver leur santé et adoucir les amertumes de leur carrière.

“ Cette bienveillance, cette charité chrétienne dont ils seront l'objet, les attachera à leurs élèves, aux parents, à leur école, à leur localité et contribuera à donner à leurs rudes travaux la consécration d'un succès réel et durable.”

Au cours de l'année 1894, Nos SS. les évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, publiaient une lettre pastorale sur l'Éducation qui eut un grand retentissement. Ce document contient le témoignage peu équivoque que voici :

“ C'est pour Nous un devoir et un bon-

heur de reconnaître ici les éminents services que rendent à nos populations des villes et des campagnes mêmes les plus reculées, tant d'institutrices et d'instituteurs laïques vraiment catholiques, qui se dévouent à l'instruction des enfants avec un zèle et une habileté dignes des plus grands éloges. Nous formons des vœux ardents pour que leurs travaux, à la fois si pénibles et si méritoires, soient mieux appréciés de tout le monde et plus généralement rémunérés à l'avenir."

Nous avons donc raison d'affirmer, au commencement de cet article, que non seulement l'Eglise permet aux laïques de se livrer à l'enseignement, mais qu'elle encourage hautement ceux qui s'y consacrent.

Le clergé, l'Etat et les commissions scolaires doivent aider de toutes leurs forces, sans aucun scrupule, ceux qui se mettent au service de l'enfance et de la jeunesse.

C.-J. MAGNAN.

### Rapports de MM. les inspecteurs d'écoles 1892-93 (1)

GLANURES

(Suite et fin.)

"Tout le monde admet maintenant que nos institutrices et instituteurs ne sont pas assez payés, et chose étrange, personne ne veut prendre l'initiative d'une semblable réforme. Pourtant, je ne crois pas, Monsieur le Surintendant, que quelques centins de plus pourraient avoir un effet désastreux ! Ce qui est certain, c'est qu'aucune réforme solide et effective ne peut être opérée sans augmenter les traitements. Ce qui est payé maintenant ne peut être accepté que comme pis aller. Aussi, les sujets capables, qui rendent de véritables services, désertent une carrière qui ne leur offre en perspective que la misère sous ses sombres couleurs.

J'ai connu un vieil et digne instituteur qui, après 40 ans de bons services, n'avait, pour prolonger sa pénible existence et celle de sa digne compagne, que la maigre pitance de cinquante et quelques dollars ; et encore, ne la devait-il qu'au noble dévouement de quelques amis qui se cotisèrent généreusement, afin de lui donner accès au fonds de retraite. Il y a deux ans, ce bon vieillard, feu E.-O. Legendre, entré dans l'enseignement avec quelques cents dollars, s'éteignait après avoir subi toutes les tortures physiques et morales qui puissent affliger notre pauvre humanité.

Voilà, Monsieur le Surintendant, un exemple entre plusieurs qui suffit pour mettre en garde toute une génération.

Les traitements actuellement payés produisent pour le présent la déconsidération et pour l'avenir, la plus profonde misère.

"L'instituteur, a dit un ami de l'éducation ne reçoit pas l'appui qu'il est en droit d'attendre de l'Etat dont il est l'un des plus fermes soutiens et des plus précieux auxiliaires. Les engagements des instituteurs et des institutrices se font au rabais comme il y a cinquante ans. L'élève de l'école normale court le risque d'être supplanté par une jeune personne qui offre ses services au prix d'une cuisinière de deuxième classe, \$60 à \$100 par année." Et ailleurs : "Celui qui enseigne 5, 10, 15 ans avec zèle et succès n'a aucun droit acquis garanti par la loi. L'art de former le cœur et l'intelligence des enfants est-il inférieur à celui d'extraire une dent, de diagnostiquer une maladie ou de régler une succession ?"

Poser une pareille question, Monsieur le Surintendant, c'est la résoudre. Nous déplorons tous cet engouement qu'il y a pour les collèges classiques. N'est-ce pas la conséquence directe de l'inefficacité des écoles primaires.

Pour ma part, je connais maintes familles qui ont retiré leur enfants des écoles primaires, pour les envoyer dans des collèges classiques, parce qu'elles croyaient, non sans raison, que de continuer leur éducation dans les premières serait temps perdu.

Qu'il soit permis d'espérer, que toutes les classes dirigeantes de la société se réuniront dans un but commun pour améliorer le sort

(1) Dans le prochain numéro de *l'Enseignement primaire* nous commencerons à glaner à travers les rapports de 1894 et 1895.—C.-J. M.

de ceux qui sont chargés de l'éducation du peuple. Je suis intimement persuadé que sans cette réforme les autres sont impossibles.—G.-S. VIEN, *Lauzon*.

### Fable à mettre en prose

LE CHAT, LA BELETTE ET LE PETIT LAPIN

Du palais d'un jeune lapin  
Dame belette, un beau matin,  
S'empara ; c'est une rusée.

Le maître était absent, ce lui fut chose aisée.  
Elle porta chez lui ses pénates un jour,  
Qu'il était allé faire à l'aurore sa cour

Parmi le thym et la rosée (1).

Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours,  
Jeannot lapin retourne aux souterrains séjours.

La belette avait mis le nez à la fenêtre.

O dieux hospitaliers ! que vois-je ici paraître (2) ?  
Dit l'animal chassé du paternel logis.

Holà ! madame la belette,

Que l'on déloge sans trompette,

Où je vais avertir tous les rats du pays.

La dame au nez pointu répondit que la terre

Était au premier occupant (3).

C'était un beau sujet de guerre,

Qu'un logis où lui-même il n'entrerait qu'en rampant !

Et quand ce serait un royaume,

Je voudrais bien savoir, dit-elle, quelle loi

En a pour toujours fait l'octroi

A Jean fils ou neveu de Pierre ou de Guillaume

Plutôt qu'à Paul, plutôt qu'à moi.

Jean lapin alléqua la coutume et l'usage.

Ce sont, dit-il, leurs lois qui m'ont de ce logis

Rendu maître et seigneur, et qui, de père en fils,

L'ont, de Pierre à Simon, puis à moi Jean transmis.

Le premier occupant, est-ce une loi plus sage ?—

Or bien, sans crier davantage

Rapportons-nous (4), dit-elle, à Raminagrobis (5),

C'était un chat vivant comme un dévot ermite,

Un chat faisant la chattemite,

(1) Petit tableau plein de fraîcheur et d'agrément.

(2) "Comme cela est dramatique et bien exprimé" (Ch. Nodier.)

(3) "La plaisante chose que de faire débiter cette belette, qui vient de voler le trou d'un lapin, par un axiome qui assure son droit ! Un avocat ne ferait pas mieux." (Ch. Nodier.)

(4) On dit, dans ce sens, *s'en rapporter*, et non *pas se rapporter*.

(5) *Raminagrobis* et *Grippeminaud* sont des noms de chats empruntés à Rabelais.—*Chattemite* signifie chatte douceuse, *catta mitis*.

Un saint homme de chat bien fourré, gros et gras,  
Arbitre expert sur tous les cas.

Jean lapin pour juge l'agrée.

Les voilà tous deux arrivés

Devant Sa Majesté fourrée.

Grippeminaud leur dit : Mes enfants, approchez ;  
Approchez, je suis sourd, les ans en sont la cause.

L'un et l'autre approcha, ne craignant nulle chose.  
Aussitôt qu'à portée il vit les contestants,

Grippeminaud le bon apôtre,

Jetant des deux côtés la griffe en même temps,  
Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.

*Ceci ressemble fort aux débats qu'ont parfois*

*Les petits souverains se rapportants (1) aux rois.*

LAFONTAINE.

### LA MÊME FABLE EN PROSE

Par un beau matin du mois de mai, au moment où le soleil, sortant de l'horizon s'était montré tout radieux, transformant les innombrables gouttelettes de rosée attachées à l'herbe des prairies en autant de milliers de perles, où les oiseaux, par leurs joyeux concerts, célébraient le retour de l'astre lumineux, une belette, à la recherche d'aventures, trouva vide le gîte d'un jeune lapin. Peu scrupuleuse, elle s'en empare et y transporte ses pénates. Ce lui fut chose facile, car le maître s'était absenté dès l'aube pour aller respirer l'air frais et embaumé du matin, parmi le thym et la rosée.

Après avoir courru, sauté, trotté, brouté, pris tout à son aise ses ébats, Jeannot lapin retourne à son logis.

A son arrivée, il aperçoit l'intruse paisiblement installée chez lui, comme si elle eût occupé sa propre demeure.

Saisi d'étonnement, de surprise, d'indignation pour tant d'audace, il s'écrie : Holà ! Dame belette, vite, sortez d'ici à l'instant, ou je vais appeler tous les rats du pays.

La mangeuse de poulets ne se laisse pas intimider par ces menaces ni par ce langage énergique. Dans ses nombreux et continuels exploits nocturnes, elle a souvent rencontré maints dangers bien plus grands que les protestations d'un pauvre petit lapin. Aussi veut-elle parlementer.

(1) Ce mot doit être ici invariable.

—La terre, dit-elle, est au premier occupant. D'ailleurs, ajoutez-elle, cela ne valait pas la peine de faire tant de bruit pour un logis où l'on n'entraîne qu'en rampant ; et quand ce serait un palais, elle voudrait bien savoir en faveur de quelle loi il appartiendrait à Pierre, à Paul, à n'importe à qui, plutôt qu'à une bonne, humble et respectable belette.

Jean Lapin fit valoir ses justes prétentions d'hérédité ; la coutume et l'usage donnant droit aux avantages de succession.—Je possède ce logis, dit-il, par les titres que m'ont laissés mes ancêtres ; il a toujours été légué de père en fils à tous les descendants de ma famille, jusqu'à moi, Jean lapin, qui vous parle et qui le réclame. Le premier occupant ! est-ce une loi plus sage ?

Or, dit-elle, pour ne pas prolonger cette discussion inutile, prenons pour arbitre de notre différend, *Raminagrobis*.

C'était un chat fin, rusé, hypocrite, très expérimenté, qui sous les dehors d'un saint personnage, cachait la plus grande scélératesse.

On l'appelle comme juge. Il se présente sous l'apparence le plus humble et le mieux disposé à rendre justice aux deux parties.

Chacun commence à exposer sa cause. Le rusé matois fait semblant qu'il est sourd, qu'il ne les entend pas.

« Approchez, approchez, mes enfants, je ne vous entends pas, je suis sourd, ma vieillesse en est la cause. »

Sans aucune défiance, les deux plaideurs obéissent à l'appel de celui qu'ils ont choisi pour juger leur différend.

Tout en feignant de les écouter attentivement, quand il les vit à la portée de sa griffe, Grippeminaud, le bon apôtre, jette des deux côtés sa grippe en même temps, et croque du même coup le demandeur et la défenderesse.

N. B. La morale de cette fable est la même que celle de l'huître et les plaideurs ; de l'amande et de l'écaille de la noix ; c'est-à-dire qu'un arrangement amical vaut mieux que le plus beau procès.

#### EXPLICATIONS

M.—De quoi est-il question dans cette fable ?

E.—D'une belette et d'un jeune lapin.

M.—Qu'est-ce qu'une belette ?

E.—C'est un petit animal carnassier, qui s'introduit la nuit dans les poulaillers et les étables, dérobe les œufs et étrangle les volailles.

M.—Qu'est-ce qu'un lapin ?

E.—C'est un petit animal inoffensif de l'ordre des rongeurs et qui ressemble beaucoup au lièvre, mais qui est plus susceptible que lui d'être soumis à la domesticité.

M.—Qu'a fait la belette ?

E.—Elle s'est, sans façon, emparée du logis du jeune lapin.

M.—Quelle a été la conduite du lapin, lorsque, en arrivant chez lui, il a trouvé son logis occupé par la belette ?

E.—Il a été fort surpris de tant d'audace, et l'a sommée de déguerpir à l'instant.

M.—La belette a-t-elle obéi à l'ordre du lapin ?

E.—Non, mais elle a cherché de fausses raisons pour se justifier.

M.—Qu'a fait Jean lapin pour recouvrer son domicile ?

E.—Il a exposé à la belette qu'il possédait ce logis par droit d'hérédité ; que ses ancêtres l'avaient occupé de père en fils et que son père le lui avait légué. A ce raisonnement irréfutable, la belette, qui conçoit qu'elle a tort, demande un arbitrage et propose d'appeler comme juge *Raminagrobis*.

M.—Que signifient les expressions : *Raminagrobis*, *Grippeminaud*, *Chattemite* ?

E.—Ce sont des noms de chats que Lafontaine a emprunté à Rabelais.

M.—Quelle a été la conduite du chat ?

E.—Il s'est conduit en hypocrite.

M.—Oui, mes enfants ; il a rencontré l'occasion de satisfaire facilement ses goûts sanguinaires et il en a profité ; comme

« C'était un saint homme de chat bien fourré, gros et gras,  
Arbitre, expert sur tous les cas, »

il savait que ceux qui réclamaient son intervention dans leur différend avaient en lui la plus grande confiance.

Aussi, fit-il semblant de prendre leur cause au plus grand sérieux. Pour mieux les tromper, il affecta la surdité. Pour les faire approcher le plus près possible de sa griffe, il leur dit :

« Mes enfants, approchez,  
Approchez, je suis sourd, les ans en sont la cause. »

Ces pauvres gens, sans défiance, s'approchèrent juste assez près de lui pour lui permettre de les atteindre.

A ce moment, le traître et le perfide, *lance des deux côtés sa griffe en même temps*, saisit les deux plaideurs et les croque du même coup de dent.

#### RÉFLEXIONS

Cette fable est une des plus belles de Lafontaine, sous le rapport de la simplicité, du style, de l'élégance, de l'harmonie ; elle est irréprochable. Pour la bien faire comprendre, goûter et apprécier, de nos élèves, il faudrait y employer plusieurs heures.

La première leçon doit consister dans l'étude du texte.

Une belette s'empare du trou d'un jeune lapin. Celui-ci vient et réclame sa demeure.

La belette défend sa position et ne veut pas céder le terrain qu'elle a volé.

Le lapin vient réclamer sa propriété et donne des arguments irréfutables.

Pour se tirer d'une affaire insoutenable, la belette invoque l'arbitrage de *Raminagrobis*. Ce personnage met fin à la dispute en croquant les deux constestants.

#### RÉSUMÉ

Voici comment les choses se sont passés :

Un jeune lapin a laissé son trou le matin ; une belette s'en est emparé ; le lapin réclame son bien ; la belette ne veut pas le céder. On recourt à l'arbitrage d'un chat, et celui-ci en faisant semblant de les accorder croque les deux contestants.

#### ANALYSE DE LA FABLE

La mise en scène des deux principaux personnages, le *lapin* et la *belette* est d'un naturel, d'une simplicité charmante. Dans les trois premiers vers, le poète entre en matière et fait connaître au lecteur, de la manière la plus claire possible, le commencement des faits qu'il va raconter.

Une *belette* a trouvé vide le gîte d'un *jeune lapin* et s'en est emparée. Mais les derniers mots du troisième vers : " C'est une rusée " renferment une ironie fort piquante que le vers suivant vient justifier :

" Le maître étant absent ce lui fut chose aisée. "

En effet, ce n'était pas de la ruse, mais de l'audace qu'il avait fallu à la belette pour s'emparer d'un logis vide et y transporter ses pénates.

Les vers qui suivent font tableau. On semble voir le jeune étourbi qui, sorti dès l'aurore, broute, trotte, saute, court, gambade, prend ses ébats sans se douter de ce qui se passe chez lui. Quand il eut fini sa course vagabonde, il retourne chez lui, et en voyant son logis occupé, une exclamation lui échappe :

O dieux hospitaliers ! que vois-je ici paraître ! "

Il s'empresse de sommer l'intruse de déguerpir sur-le-champ, sinon, il la menace d'appeler tous les rats du pays.

La dame au nez pointu, comme l'appelle Lafontaine, ne se trouble pas pour si peu ; elle se contente de :

" Mettre le nez à la fenêtre. "

Aux justes et irréfutables arguments du légitime propriétaire qui réclame sa demeure qu'on lui a ignominieusement enlevé, elle répond :

..... " que la terre  
Était au premier occupant.

C'était un beau sujet de guerre,

Qu'un logis où lui-même, il n'entraît qu'en rampant !

Et quand ce serait un royaume,

Je voudrais bien savoir, dit-elle, quelle loi

En a pour toujours fais l'octroi

A Jean, fils ou neveu de Pierre ou de Guillaume

Plutôt qu'à Paul, plutôt qu'à moi.

La discussion s'anime de part et d'autre ; Jeanhot lapin faisant valoir tous ses droits de propriétaire et d'hérité.

La belette, qui sent sa position insoutenable, tant les arguments de son adversaire sont solides et indiscutables, propose de soumettre le cas à un arbitre et suggère le nom de *Raminagrobis*.

Voilà comment Lafontaine nous fait connaître ce célèbre personnage :

" C'était un chat vivant comme un dévot ermite,

Un chat faisant la chattemite,

Un saint homme de chat bien fourré, gros et gras,  
Arbitre expert sur tous les cas. "

Jean lapin l'accepte comme arbitre.

Ils se rendent devant lui pour exposer leur affaire.

En voyant apparaître ces deux nouveaux clients, le rusé matois comprend qu'il se pré-

sente une bonne affaire, et qu'il va faire un bon déjeuner sans beaucoup de trouble.

Il reçoit les deux visiteurs avec la plus grande politesse, la plus grande courtoisie, et feint prendre leur cause en sa plus sérieuse considération ; il se montre disposé à leur rendre, à tous les deux, la plus entière justice. Mais pour mieux les surprendre et les perdre, il prétexte la surdité. Laissons parler ici Lafontaine :

“ Mes enfants, approchez, Approchez, jo suis sourd, les ans en sont la cause. ”

Sans aucune défiance, tous les deux s'approchent, et quand le perfide les voit à sa portée, il étend en même temps ses griffes meurtrières de chaque côté, les saisis tous les deux et les croque. Voilà comment il mit fin au différend.

Comme résultat, cette fable est la même que celles de *l'Huître et des Plaideurs*, et de *l'Écorce de la Noix*.

C'est une des plus belles du célèbre fabuliste français.

J.-B. CLOUTIER.

## PARTIE PRATIQUE

### Instruction religieuse

#### EXPLICATION DU CATÉCHISME

Q. Le péché de nos premiers parents a-t-il obscurci notre intelligence et affaibli notre volonté ?

R. Oui, le péché de nos premiers parents a *obscurci notre intelligence et affaibli notre volonté*, en nous donnant une inclination au mal.

—Par suite du péché d'Adam notre intelligence est *obscurcie*, c'est-à-dire que nous ne sommes pas capables de comprendre aussi bien les choses de l'ordre surnaturel et même de l'ordre naturel que si Adam n'avait pas péché.

Notre volonté est *affaiblie*, c'est-à-dire qu'il nous est plus difficile de choisir le bien que si Adam n'avait pas désobéi à Dieu.

Q. Comment appelle-t-on le péché dont les hommes naissent coupables ?

R. On l'appelle le péché *originel* parce

que nous naissons tous avec cette tache sur notre âme.

—*Originel* veut dire qui vient de notre origine.

Q. Les conséquences du péché originel sur notre intelligence et notre volonté, restent-elles en nous après que le péché originel a été effacé par le baptême ?

R. Oui, l'obscurcissement de notre intelligence et l'affaiblissement de notre volonté reste, même après que le péché originel a été effacé par le baptême.

—De toutes les suites du péché originel le baptême n'enlève que la privation du ciel qui est la plus terrible, mais il donne des grâces pour diminuer l'influence des autres.

ED. LASFARGUE, *Ptre.*

## Langue française

### GRAMMAIRE ET ORTHOGRAPHE

#### I

### DICTÉE

#### PHRASES DÉTACHÉES

La marmite est sur le feu, bientôt le *potage* sera sur la table.—Parents et amis se réuniront tous auprès du foyer.—Les *veillées* de l'hiver seront agréables.—La culture des vignes n'est pas *celle* de notre pays.—Ce chien a *faïm*, il ouvre la gueule et montre ses dents.—J'irai chez vos parents à la *fin* de l'année.—Les trésors de ce mauvais riche, lui seront nuisibles.—La rencontre des *brigands* est à craindre, en traversant ces forêts et ces bois.

EXERCICES.—Combien y a-t-il de noms dans la première phrase ? Sont-ils du masculin ou du féminin ? Sont-ce des noms de personnes ou de choses ?—Faites une liste des noms de personnes et une liste des noms d'animaux contenus dans cette dictée.—*Potage* : sorte de soupe que l'on fait avec le bouillon qui a cuit dans le *pot*.—*Veillées* : épeler ce mot, et le comparer, pour l'orthographe, avec les mots *vieille*, *vielle*.—*Hiver* : écrit-on de même *été* avec un *h* ?—*Celle* :

remplacer ce mot par le nom dont il tient la place (culture).—*Faim* : comparer le sens et l'orthographe des mots: faim, fin.—*Brigands* : comparer avec brigandage.

*Indiquez tous les noms faisant fonction de sujets.*

## II

## DICTÉE

## LES HIRONDELLES

Les hirondelles partent en automne. Elles quittent nos contrées pour fuir les rigueurs de l'hiver. Elles traversent les mers et elles vont en Afrique ou dans les îles de la Méditerranée. Au printemps, elles reviennent sous nos climats. Elles font de nouveau la guerre aux insectes de nos forêts, de nos jardins et de nos moissons.

## QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Qu'est-ce que l'*hirondelle* ? C'est un oiseau, puisqu'il a des plumes, des ailes et des pattes. L'*hirondelle* a les plumes du dos d'un beau noir bleuâtre, le ventre couvert de plumes blanches, le bec court, les ailes longues, la queue raide et échancrée.—Nommez les cinq parties du monde.—Où est située l'*Afrique* par rapport à nous ?—Nommez deux *insectes* (mouche, abeille).

*Donnez une idée du mot qui fait l'action.*

## III

## DICTÉE

## LES MILLE-ILES

*Il est impossible* d'imaginer rien d'aussi *pittoresque* que ce groupement, fait comme au hasard et cent fois répété, d'îlots, de toute forme et de toute grandeur *qui émergent* à travers les flots dorés, comme des nids remplis de mousse et de sapinage, *ruisselants* de fraîcheur et de verdure, sous un ciel d'azur et de pourpre. Ces îlots, qui ne sont souvent qu'un rocher au travers duquel *ont poussé*

quelques sapins, épinettes ou bouleaux *ont pris* à loisir, suivant leur bon plaisir et le plus *arbitrairement* du monde, toutes les positions *qu'ils ont voulues* dans notre grand fleuve, bon et facile comme un géant, et l'ont forcé à se créer une foule de chenaux qui courent dans tous les sens, et qui, à chaque instant, apportent quelque surprise nouvelle *au regard* enchanté et ravi. En parcourant leurs multiples *dédales*, le bateau semble errer comme à l'aventure, ou s'être égaré sans pouvoir retrouver sa route. On perd de vue les deux rives ; il n'y a plus de fleuve, pour ainsi dire, mais un fouillis de passes, au milieu desquelles *le vapeur* s'engage en tournant, contournant, revenant, retournant, comme s'il faisait *un jeu de zigzag affolé*. Quelquefois il glisse si près des îles qu'on peut jeter un caillou sur leurs rives ; d'autrefois, le passage semble positivement *arrêté* devant soi, lorsque, tout à coup, par un simple mouvement du *timonier*, le bateau tourne brusquement et de nouveaux aspects se découvrent. C'est une *féerie* continue, un changement à vue et incessant de décors, toujours de plus en plus *surprenants*.

ARTHUR BUIES.

(Récits de voyages).

EXPLICATIONS DE MOTS ET EXERCICES.—*Mille-Iles* : Indiquez la position géographique, dans le Saint-Laurent en aval du lac Ontario.—*il est impossible* : quel est le sujet?... La forme est impersonnelle ; tourner ainsi : *Imaginer* quelque chose d'aussi pittoresque *est impossible*.—*pittoresque* : que signifie ce mot?... très beau à contempler, digne d'être peint, représenté en tableau.—*qui émergent* : c'est-à-dire?... qui sortent de l'eau. Mots de la même famille : *émerger*, sortir de l'eau ; *immerger*, plonger dans l'eau ; *submerger*, ensevelir sous l'eau ; *émersion*, *immersion*, *submersion*.—*ruisselants* : justifiez l'orthographe : ce mot se rapporte à *îlots*, il est adjectif parce qu'il exprime une qualité, un état habituel, et non une action.—*ont poussé* : quelle sorte de verbe ? Ici il est *neutre*, car il signifie *croître*. Quel est le sujet?... *sapins*, *épinettes*, *bouleaux*.—*ont pris* : quel est le sujet?... *Ces îlots* ; le compl. dir. ? *toutes les positions*.—*arbitrairement* : que signifie ce mot ? comme ils ont

voulu, sans que rien s'oppose à leur volonté. — *qu'ils ont voulues* : justifiez l'orthographe du participe *voulues*. Dans la pensée de l'auteur le compl. dir. est *qu'* dont l'antécédent est *positions*. (Selon nous il est préférable d'écrire *voulu* car le compl. dir. est *prendre*, sous-entendu : *Ils ont voulu* quoi ? *prendre* ; *prendre* quoi ? *qu'* (les positions). — *au regard* : pourquoi le singulier ? on ne veut pas dire, ici, les *différents actes de la vue* se portant successivement sur des objets divers ; mais *la vue elle-même*. — *dédales* : synonyme de *labyrinthe* : un endroit où de nombreux chemins se croisent en tout sens, et d'où il est difficile de sortir, parce que l'on s'y égare aisément. — *le vapeur* : le mot *vapeur* est féminin dans son sens propre ; ici il est mis au figuré pour *bateau à vapeur*. — *un jeu de zigzag affolé* : Faire remarquer comme cette comparaison peint bien la situation du bateau. — *arrêté* : pourquoi pas *arrêter* ? On désigne l'état et non l'action. — *timonier* : qu'est-ce que le *timonier* ? L'homme qui tient le *timon*, c'est-à-dire la barre du gouvernail. — *féerie* : tableau merveilleux comme l'*imagination* en a mis dans les contes de fées. — *surprenants* : justifiez l'orthographe. Ce mot se rapporte à *décor*s et il est adjectif parce qu'il marque une qualité et non une action passagère.

### Exercices d'invention et de rédaction

#### I

Trouver l'adjectif servant à désigner :

Un homme qu'on ne connaît pas (inconnu). — Un objet sans *utilité* (inutile). — Un jeu qui présente des *dangers* (dangereux). — Un pigeon qu'on fait *voyager* (voyageur). — Une route où l'on trouve beaucoup de *pierres* (pierreuse). — Une personne qui fait la *charité* (charitable).

#### II

Ce qu'on peut faire avec :

*La laine* ? — R. Avec la laine on fait du drap, des bas, des couvertures, des tricots,

des habits... — *La toile* ? — R. Avec la toile on fait des draps, des chemises, des torchons. — *La corne* ? — R. Avec la corne on fait des manches de couteau, des peignes, des boutons. — *Le crin* ? — R. Avec le crin on fait des sièges, des oreillers, des coussins, des lignes pour pêcher. — *Les os, l'ivoire* ? etc.

#### III

Les mots en italiques devront être trouvés par l'élève au moyen des questions : *Comment ? De quelle manière ?*

Pierre a cassé un carreau... *en jetant des pierres dans la rue*. — J'ai déchiré mon tablier... *en grim pant à un arbre*. — Les hirondelles attrapent des mouches... *en volant*. — En hiver on se réchauffe... *en jouant, en travaillant, en courant*.

#### IV

##### POMMES DE TERRE FRITES

CANEVAS. — Les pommes de terre frites. Comment on les prépare.

##### DÉVELOPPEMENT

Les pommes de terre frites ! qui est-ce qui ne les aime pas ? Moi, je les adore. Aussi, pour me faire plaisir maman en fait-elle au moins deux ou trois fois par semaine.

C'est, à vrai dire, un plat peu couteux et dont la préparation n'est ni longue, ni difficile.

Après avoir épluché vos pommes de terre, vous les coupez en tranches minces que vous essuyez avec soin. La friture chaude grésille dans la poêle. Lorsqu'elle commence à fumer, vous y jetez vos pommes de terre, que vous laissez jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées. Faites égoutter, salez avec du sel blanc et servez chaud.

Voulez-vous des pommes soufflées, plus légères et plus croustillantes ? Dans ce cas, retirez vos tranches de la poêle avant qu'elles soient complètement cuites, laissez-les égoutter et jetez-les de nouveau dans la friture bien chaude, jusqu'à ce qu'elles aient pris une belle teinte dorée.

Avec un bifteck, une côtelette ou un morceau de veau, les pommes de terre frites constituent un déjeuner des plus agréables.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

1° Pour la confection d'une blouse, un marchand paye 75 cts de façon et emploie 3 vgs d'étoffe à 80 cts la verge. S'il revend 2 douzaines de blouses à \$5.80 la pièce, combien aura-t-il gagné : 1° par blouse ; 2° sur le tout ?

*Solution :*

$\$.75 + (3 \times \$.80) = \$3.15$ . Ce que coûte 1 bl.  
 $\$.5.80 - 3.15 = \$2.65$ . Gain par blouse. Rép.  
 $\$.2.65 \times 24 = \$63.60$ . Gain sur 2 douz. Rép.

2° Un ouvrier a reçu \$42.50 pour un certain nombre de jours de travail. S'il avait travaillé 7 jours de plus, il aurait gagné \$51.25. Combien de jours a-t-il travaillé ?

*Solution :*

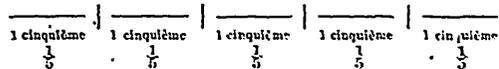
$\$.51.25 - \$42.50 = \$8.75$ . Gages pour 7 jours  
 $\frac{\$.8.75}{7} = 1.25$ . Gages pour 1 jour.  
 $\frac{\$.42.50}{1.25} = 34$  jours.—Rép.

FRACTIONS

Cinquièmes

Tirez une ligne sur vos ardoises :

Divisez cette ligne en cinq parties égales. Ecrivez au-dessous de chaque partie le nom de cette partie.



Combien y a-t-il de cinquièmes dans cette ligne ? Quand on divise une ligne en 5 parties égales quel nom donne-t-on à chacune de ces parties ? Quand on divise une pomme en cinq parties égales quel nom donne-t-on à chacune de ces parties ? Si je divise une orange également entre 5 élèves quelle partie de l'orange chaque élève recevra-t-il ? Combien y a-t-il de cinquièmes dans une pomme ; dans une orange ; dans un melon ; dans une pièce

de 50 cts ; dans un objet quelconque ? Cinq. Ainsi quand on divise un objet ou un tout quelconque en cinq parties égales, chacune de ces parties est un cinquième de l'objet ou du tout.

Si vous divisez 5 pommes également entre 5 élèves, quelle partie des 5 pommes chaque élève recevra-t-il ? Un cinquième. Combien de pommes recevra-t-il ? Une. Quelle est le cinquième de 5 pommes ? Une pomme. Quel est le cinquième de 10 centins ? Quel est le  $\frac{1}{5}$  de 15 oranges ? Quel est le  $\frac{1}{5}$  de 25 cts ? Combien de centins dans une piastre ? 100. Quel est le  $\frac{1}{5}$  de \$1 ? 20 cts. Quel est le  $\frac{1}{5}$  de 50 cts ? 10 cts, etc.

Si 1 verge de velours coûte \$5. que coûtera  $\frac{1}{5}$  de verge ? \$1 ou le cinquième de \$5. Quelle partie de 1 vg. pourra-t-on acheter avec \$2 ; avec \$3 ; avec \$4 ; avec \$5 ? Quel est le  $\frac{1}{5}$  de \$5 ? Un est quelle fraction de 5 ?  $\frac{1}{5}$ . Deux sont quelle fraction de 5 ?  $\frac{2}{5}$ . Quatre sont quelle fraction de 5 ?  $\frac{4}{5}$ .

Deux crayons sont le  $\frac{1}{5}$  de combien de crayons ? Si  $\frac{1}{5}$  est égal à 2, cinq cinquièmes, ou le tout sera égal à 5 fois 2 ou 10.

Six sont le  $\frac{1}{5}$  de quel nombre ? 30. 10 sont le  $\frac{1}{5}$  de quel nombre ? 50. 8 de quel nombre ? 40. 3 de quel nombre ? 15. 20 de quel nombre ? 100. 12 de quel nombre ? 60. Un ouvrier fait  $\frac{1}{5}$  d'une clôture en 3 jours ; combien de jours aura-t-il travaillé quand l'ouvrage sera terminé ? Pour faire  $\frac{1}{5}$  il faut travailler pendant 3 jours ; pour faire 5 cinquièmes il faut travailler pendant 5 fois 3 jours = 15 jours. Etc.

Si 5 crayons coûtent 20 cts, combien coûtera 1 crayon ? Un crayon coûtera  $\frac{1}{5}$  de 20 cts = 4 cts. Etc.

Joseph donne les  $\frac{3}{5}$  de 35 cts à un pauvre, combien lui donne-t-il ?

*Solution :* Si on divise 35 cts en cinq parties égales, une de ces parties, ou un cinquième de 35 sera 7 ; donc  $\frac{3}{5}$  de 35 seront 2 fois 7, ou 14 ; trois cinquième de 35 seront 3 fois 7, ou 21 cts. Rép.

Quels sont les  $\frac{2}{3}$  de 15 ? les  $\frac{3}{4}$  de 10 ? les  $\frac{4}{5}$  de 30 ? les  $\frac{5}{6}$  de 25 ? les  $\frac{6}{7}$  de 35 ?

Combien de cts dans les  $\frac{3}{4}$  de \$1 ? Combien de livres dans un quintal ? 100 lbs. Combien de lbs dans les  $\frac{2}{3}$  d'un quintal ?

Huit pouces sont les  $\frac{2}{3}$  de combien de pouces ?

*Solution :*

$$\begin{array}{l} \frac{2}{3}=8 \text{ pouces} \\ \frac{1}{4}=4 \text{ p.} \quad \frac{1}{5}=4 \text{ p.} \quad \frac{1}{6}=4 \text{ p.} \quad \frac{1}{7}=4 \text{ p.} \quad \frac{1}{8}=4 \text{ p.} \\ \frac{2}{3}=20 \text{ pouces.} \text{---Rép.} \end{array}$$

*Autre solution :*

$$\begin{array}{l} \frac{2}{3} \text{ de la longueur} = 8 \text{ pouces} \\ \frac{1}{3} \quad \quad \quad \quad \quad = \frac{8}{2} = 4 \\ \frac{5}{6} \quad \quad \quad \quad \quad = 5 \times 4 = 20. \text{---Rép.} \end{array}$$

Six sont les  $\frac{3}{4}$  de quel nombre ? 10. 9 sont les  $\frac{2}{3}$  de quel nombre ? 15. 24 sont les  $\frac{4}{5}$  de quel nombre ? 30. 12 sont les  $\frac{5}{6}$  de quel nombre ? 36 sont les  $\frac{6}{7}$  de quel nombre ? 36 sont les  $\frac{7}{8}$  de quel nombre ? 36 sont les  $\frac{8}{9}$  de quel nombre ?

Si le  $\frac{1}{2}$  d'une verge de coton coûte 2 cts, combien coûteront 2 vgs ? 20 cts. Un cultivateur prend 6 jours pour labourer les  $\frac{2}{3}$  de sa terre, combien de jours prendra-t-il pour labourer ce qui reste de sa terre ? 4 jours. Quelle est la moitié de \$60 ? le  $\frac{1}{3}$  de \$60 ? le  $\frac{1}{4}$  de \$60 ?

Un demi est-ce plus grand ou plus petit qu'un tiers ? Plus grand. Un tiers est-ce plus grand ou plus petit qu'un quart ? Plus grand. Etc.

PERCENTAGE



Je vends deux maisons \$1500 chacune ; sur la 1ère je gagne 25% sur le prix d'achat et sur la 2e je perds 25% sur le prix d'achat ; en somme ai-je gagné ou perdu et combien ?

*Solution :*

Dans le 1er cas, j'ai vendu pour \$1.25 ce qui m'avait coûté \$1 ; donc j'ai reçu \$1.25 autant de fois que j'avais donné \$1 ;

$\frac{1}{2} \times 1200 = 600$ , ce que la 1ère m. m'avait coûté.  
 $1500 - \$1200 = 300$ , bénéf. sur 1re m.

Dans le 2e cas, j'ai vendu pour 75 cts ce qui m'avait coûté \$1 ; donc j'ai reçu 75 cts autant de fois que j'avais donné \$1 :

$\frac{1}{4} \times 2000 = 500$ , ce que la 2e m. m'avait coûté.  
 $\$2000 - \$1500 = 500$ , perte sur 2e m.  
 $\$500 - \$300 = \$200$ , perte.---Rép. (1)

J. AHERN.

Sciences physiques et naturelles

L'AMIDON

*Texte.*---Qu'est-ce que l'amidon ? Dites quels sont ses usages dans l'alimentation et dans l'économie domestique.

*Développement*

L'amidon est une substance blanche très répandue dans les végétaux. Elle se compose de graines infiniment petites et fines, dont la forme varie beaucoup ainsi qu'on le constate quand on les examine au microscope. Lorsque l'amidon est mis dans l'eau, ses grains se gonflent, s'écrasent et se réduisent en pâte.

La carotte, la guimauve, la pomme de terre et bien d'autres plantes encore fournissent de l'amidon, mais celui du commerce est particulièrement tiré des graminées et surtout du riz.

L'amidon porte aussi le nom de féculé ; c'est sous ce nom qu'on le désigne lorsqu'on l'emploie comme substance alimentaire. Le féculé de pommes de terre, le sagou, le tapioca, l'arrowroot, voilà des fécules alimentaires.

L'amidon extrait du blé ou du riz sert à donner de l'apprêt au linge. On l'emploie sous le nom d'empois. Il s'emploie cru ou cuit, suivant le genre du linge qu'on veut empeser. (2)

(1) Le manque d'espace nous oblige à remettre l'Algèbre, la Tenue de livres et l'Anglais au prochain numéro.

(2) Il y a déjà quelques mois que nous nous sommes occupés de Sciences physiques et naturelles. Ce n'est pas la bonne volonté qui nous a fait mais l'espace qui nous a manqué. Et que le 1er des sciences doit se donner à l'école sous une forme pratique et familière.

QUIMET,  
 Surintendant.

### L'Instruction civique

La *Vérité* de Québec, du 9 du courant, s'occupe du livre que nous nous proposons de publier sur le *Droit civique*. Dans le prochain numéro de *L'Enseignement primaire* nous reproduirons ce que le confrère dit de notre futur *Manuel de droit civique*.

En attendant, nous remercions sincèrement M. Tardivel du bienveillant encouragement qu'il veut bien nous accorder.

### POESIE

#### L'ÉCOLIER

Petit garçon qui te rends à l'école  
Cueillant les fleurs et battant les buissons,  
Le temps qu'on perd est du bien qu'on se vole.  
Petit garçon, songe à la parabole :  
Sans le bon grain pas de bonnes moissons.

Cet alphabet sur lequel tu sommeilles,  
Ce crayon noir qui te semble odieux,  
C'est la clé d'or du pays des merveilles,  
Petit garçon, l'erreur vient des oreilles,  
La vérité suit le chemin des yeux.

Pour vivre, il faut produire, acheter, vendre :  
Nul aujourd'hui ne compte sur ses doigts.  
Que saurais-tu, ne voulant rien apprendre ?  
Petit garçon, l'homme doit se détendre,  
Il est des loups ailleurs que dans les bois.

Des gens viendront, qui, te voyant t'instruire,  
Se récrieront : " On en sait trop toujours :  
Bien labourer vaut autant que bien lire."  
Petit garçon, à ces gens tu peux dire :  
" Un bon écrit vaut mieux qu'un sot discours."

D'autres voudront, dans leur orgueil facile,  
Effacer Dieu de ton cœur obscuri,  
Ils railleront ta prière docile.  
Petit garçon, cite-leur l'Évangile,  
La vieille Eglise est une école aussi.

P. DÉROULÈDE.

### Variétés

Si je Tous les livres d'Emile Zola ont été mis à  
élèves *dux*.  
élève recu  
cinquièmes ans était le dix-septième anniversaire  
orange; dans un nement de Sa Sainteté Léon  
ars, le 85ième anniversaire

La *Croix du Canada*, qui avait suspendu sa publication, paraît de nouveau, mais avec cette différence, qu'au lieu d'être quotidienne elle n'est que bi-hebdomadaire. La *Croix* défend vaillamment la cause catholique et ne ménage pas ses sympathies aux instituteurs.

Succès au confrère.

Le recensement de 1890 aux Etats-Unis à coûté \$10,000,000. La population aux Etats-Unis se compose de 32,067,880 personnes du sexe masculin et 30,554,370 du sexe féminin appartenant aux races suivantes :

Blancs.....	54,983,890
Nègres.....	7,170,040
Chinois.....	107,475
Japonais.....	2,039
Sauvages civilisés.....	58,806

### Bulletin des Sommaires

Sommaire du *NATURALISTE CANADIEN*, livraison de février 1895 :—Collaboration.—L'abbé Provancher (Suite).—Formation du Saguenay, P.-H. Dumais (Suite).—De la coloration chez les Lépidoptères, l'abbé P.-A. Bégin.—Les déshérités : Le lézard, H. Tielemans.—Les Ichneumonides de Provancher.—Le crapaud comestible.—La presse.—La phthisie.—Commission géologique du Canada.—Photographie : Bain combiné de virage-fixage, l'abbé E.-P. — Publications reçues.—Le *Gipsy moth*.—Comment assouplir les papillons desséchés.—Abonnement : \$1.00 par année. Adresse : M. l'abbé V.-A. Huard, Séminaire de Chicoutimi.

Sommaire du *BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES*, livraison de mars 1895 :—La cartographie et l'arpentage sous le régime français, J.-Ed. Roy.—Trois noms : B. Sulte. Abraham Martin, Ernest Myrand.—Note.—Réponses.—Le conventionnel Bréard.—Livre brûlé par le bourreau.—Lafflard.—Cornélius Kreighoff : Heber Budden, C. Maxwell, J. M. Lemoine.—La pomme de terre au Canada, J.-E. R.—Madame de Pompadour, P.-G. R.—Questions.—Abonnement : \$2.00 par année. Adresse : M. P.-G. Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

Nous recevons à l'instant la livraison de mars de LA REVUE NATIONALE. En voici le sommaire :—Lettre de l'honorable A. Desjardins.—Restons nous-mêmes, F.-G. Marchand.—Le billet de loterie (nouvelle), A. Poisson.—Les Etats-Unis et le Canada, les banques comparées, J. Hague.—Chronique de l'étranger, J.-D Chartrand.—Chez nos voisins, R. Daoust.—A travers la vie (Suite).—Pages oubliées, Ch. des Ecorres.—Venise et la province de Québec, Faucher de St-Maurice.—Etude scientifique, Sanitas.—Modes et Monde, François.—Les disparus : Thompson, Mercier, Tassé, Dr Duquet, par X...—Chanson avec musique de Ernest Lavigne.—Ce deuxième numéro de LA REVUE NATIONALE contient aussi 10 beaux portraits demi-teinte.

LA REVUE NATIONALE est un recueil mensuel de lectures canadiennes-françaises s'occupant de religion, patrie, littérature, histoire, voyages, arts, sciences, finances, industrie, commerce, agriculture, etc. Cette publication mérite l'encouragement des amis des lettres canadiennes.—Abonnement : \$3.00 par année.—Le numéro : 25 cts. Adresse : J.-D. Chartrand, 7 Place d'Armes, Montréal.

LA REVUE CANADIENNE de mars 1895 vient de paraître. Sommaire : Othello, gravure et notice.—Guérison d'une phtisique pulmonaire, A. B. Routhier.—Les jeunes bergers, gravure.—Petite idylle, poésie par Antonin France.—Voyage du Frère Taché à St.-Boniface, en 1845, L.-A. Prudhomme.—Une histoire de revenant, récit canadien, J. Royal.—Chronique du mois.—Le Stick (Suite).—A travers les livres et les revues.—Outre les gravures ci-dessus indiquées, LA REVUE CANADIENNE de ce mois contient aussi les portraits des honorables MM. Routhier et Prudhomme. Abonnement : \$2.50 par année. Adresse : C.-O. Beauchemin, fils, 256, St Paul, Montréal.

Avec son numéro de mars, le STÉNOGRAPHE CANADIEN est entré dans sa septième année d'existence. Nos félicitations au confrère. Il nous a été donné de différer d'opinion avec le STÉNOGRAPHE sur un point, mais nous n'en reconnaissons pas moins la très grande utilité

de cette publication. Abonnement : \$1.00. Adresse : LE STÉNOGRAPHE CANADIEN, Boîte 1587, Montréal.

LA REVUE DU ROSAIRE, telle est le titre d'une fort belle revue mensuelle publiée par les Pères Dominicains, du couvent de St-Hyacinthe. Abonnement : \$1.00 par année.

Comme les lecteurs de *l'Enseignement primaire* peuvent en juger, le mouvement intellectuel est loin de se ralentir dans notre province. Nous nous en réjouissons, car le moment ne saurait être mieux choisi pour affirmer notre foi et notre patriotisme et prouver notre attachement à notre belle langue française.

C.-J. M.

## ACTES OFFICIELS

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 21 février dernier (1895), de nommer M. Julien Séguin, commissaire d'écoles pour la municipalité du Très-Saint-Rédempteur, comté de Vaudreuil, en remplacement de M. Napoléon Campeau, absent.

### Demande d'érection de municipalité scolaire

#### AVIS.

Annexer à la municipalité scolaire de Saint-Michel No 5, dans le comté d'Yamaska, le territoire connu sous le nom de "les lots" depuis et y compris le No 737 jusqu'à et y compris le No 761, du cadastre de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le premier juillet prochain.

Détacher de la municipalité de Leeds, comté de Mégantic, les lots suivants du cadastre, savoir : dans le VIII<sup>e</sup> rang, les lots Nos 1a, 1b, 2a, 2b ; dans le IX<sup>e</sup> rang, les lots Nos 1, 2, 3a, et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Leeds-Sud, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1<sup>er</sup> juillet prochain (1895).

GEDEON OUMET,  
Surintendant.

# PIANOS ! PIANOS !

Le plus grand assortiment à Québec de **Pianos** provenant des manufactures Américaines et Canadiennes les plus en renom

## HARMONIUMS-ORGUES-

pour églises et chapelles à un ou deux claviers, avec ou sans pédale ; HARMONIUMS de salon de cinq à six octaves. Instruments de cuivre pour fanfares de Thibouville-Lamy, Paris, France. Instruments de musique de tous genres.

 Accord et réparation de pianos, orgues d'églises, etc., etc., etc.

### BERNARD, FILS & CIE,

EDITEURS DE MUSIQUE

Porte voisine de M. Cyr. Duquet, horloger.

5, RUE ST-JEAN.

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

**G. - A. LAFRANCE**

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

—• RELIEUR •—

A notre établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

### G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC

## P. GAUVREAU LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122  
BASSE-VILLE, QUEBEC.

*Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.*

**Rôle de cotisation—Rôle d'évaluation Rôle de perception—Livre de Caisse pour municipalité.**